

honorables premiers ministres oublient de nous le mentionner, mais nous le mentionnons. Au fait, nous le suggérons au gouvernement depuis longtemps, même si l'on a dit que la proposition était ridicule et qu'on nous a traités de têtes chaudes ou de têtes surchauffées. Cela importe peu.

• (9.00 p.m.)

Monsieur l'Orateur, il existe présentement une solution. Nous l'avons dit en cette enceinte il y a 6 ans. Je le disais aussi en 1946, parce que j'étais ici de 1946 à 1949. La solution, monsieur l'Orateur, c'est de se demander ceci: est-ce que le Canada, avec ses richesses, son peuple, ses diverses classes sociales, ses ingénieurs, ses professionnels, ses mineurs, ses cultivateurs, ses ouvriers, ses compétences, sa volonté, est capable de garantir à tous et à chacun des citoyens canadiens la sécurité économique dans la liberté personnelle?

Sommes-nous capables de garantir une pension de \$105 par mois à nos vieillards? Sommes-nous capables, avec nos bras, nos intelligences, de développer le nord-ouest du Québec, le nord de l'Ontario ou le grand nord canadien, où il y a sans doute d'immenses richesses? Voilà la question que nous devons nous poser.

Mais ce n'est pas celle que l'honorable ministre des Finances pose. Il «ratatine» et dit: Avons-nous l'argent pour y aller? Pouvons-nous emprunter, taxer le peuple? A-t-il le moyen d'être taxé davantage?

Le bill C-208 impose de nouvelles taxes. Quand même nous dirions que nous taxons les corporations et les compagnies, les compagnies seront obligées d'augmenter leurs prix, alors qu'on essaie de combattre l'inflation. Et quand les prix augmenteront, ce sera encore «Baptiste» le Canadien qui paiera.

On lui dit: Au lieu d'imposer une surtaxe de 5 p. 100, nous allons en imposer une de 3 p. 100, mais nous allons aussi taxer les corporations qui, à leur tour, augmenteront leurs prix de peut-être 5 p. 100, de sorte que le citoyen canadien devra payer 8 p. 100 au lieu de 3 p. 100, comme on le mentionne dans le bill. On agit de façon hypocrite, on agit de façon malhonnête à l'endroit du peuple canadien.

Monsieur l'Orateur, c'est mon dernier mot. Si le gouvernement est capable de trouver des milliards pour tuer, il est temps qu'il en trouve pour permettre au peuple canadien de vivre avec aisance.

Si le gouvernement ne sait pas où puiser l'argent, s'il ne connaît que les taxes et les emprunts, nous lui suggérons d'utiliser la Banque du Canada, qui est la propriété du pays, la propriété du Canada et des Canadiens. Cette banque-là n'aura pas pour ordre de créer des dollars sans considération et sans

limite, mais que le gouvernement exige que la Banque du Canada maintienne, en toutes circonstances et à longueur d'année, l'équilibre parfait entre la productivité et le pouvoir d'achat.

Nous savons que si le peuple avait un pouvoir d'achat amélioré, augmenté par l'intermédiaire d'un dividende national puisé à même les fonds de la Banque du Canada, cela éviterait de nouvelles taxes et permettrait au peuple d'acheter les excédents accumulés dans les entrepôts et chez les grossistes; cela relancerait l'économie canadienne et créerait des industries secondaires qui seraient assurées de vendre leur production.

A ce moment-là, monsieur l'Orateur, la Banque du Canada serait le serviteur du Canada, du peuple canadien, de la personne humaine. C'est dans ce sens-là que nous travaillons ici, à la Chambre, et en dehors de la Chambre, et l'on ne nous fera pas avaler des projets de loi visant à imposer d'autres taxes pour régler un problème qui ne sera jamais réglé, parce qu'il n'a pas été réglé jusqu'à maintenant.

Nous avons le même problème qui se posait lors de la dernière guerre, lors de la dernière crise économique de 1929 à 1939.

C'est en appliquant les principes du major Douglas, du Crédit social, que nous solutionnerons ce problème financier, ce problème économique. Que le ministre des Finances commence donc par regarder du côté des créditistes au lieu de toujours regarder du même côté; qu'il regarde donc les possibilités que nous avons au Canada et il verra ensuite à satisfaire les Canadiens, à leur donner un maximum de sécurité dans un maximum de liberté.

[Traduction]

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt le député de Villeneuve (M. Caouette) qui a, comme d'habitude, excellemment exposé les principes du Crédit social. Je sais qu'après ce grand discours il n'oubliera jamais que tout vote sur une question de budget—que ce soit à l'étape des résolutions, à celle de la deuxième lecture, du comité ou de la troisième lecture—est un vote de confiance. Les députés du Crédit social savent bien que tout vote sur ce bill sera un vote de confiance. C'est, je pense, un fait bien établi, au moins jusqu'à la prochaine défaite du gouvernement.

Nous appuyons la résolution modifiée mais à contre-cœur, sans doute parce que nous avons appris à regarder à deux fois, comme en témoignent ailleurs les actes des gouvernements créditistes. Les mesures actuelles ne sont pas aussi déplaisantes que celles qui ont provoqué la défaite du gouvernement.